



CIRCULAIRE N° 2271-MFB/DGD DU 23 OCT 2023

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Suspension des importations des boissons énergisantes alcoolisées jusqu'au 31 décembre 2023

**Réf : Avis aux Importateurs et Exportateurs
n° 006/MCIPPME/MBPE/MSHPCMU-2023
du 02/10/2023**

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers qu'en application de l'Avis aux Importateurs et Exportateurs visé en référence, l'importation des boissons énergisantes alcoolisées est suspendue à compter du 02 octobre 2023, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**PJ : Copie Avis aux Importateurs et Exportateurs
n°006/MCIPPME/MBPE/MSHPCMU-2023
du 02/10/2023**

Ampliations :

- MFB/Cab
- MCPPMEI/cab
- CGECI
- UGECI
- OCOD
- FINSCI
- OIC
- GUCE-CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie CI
- Chambre de Commerce et d'Industrie Britannique
- Chambre de Commerce et d'Industrie Européenne
- Chambre de Commerce et d'Industrie Française
- Chambre de Commerce et d'Industrie Libanaise
- PAA
- PASP
- Syndicat des Transitaires de CI
- Syndicat National des Transitaires de CI
- Synat-CI
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur
Général
Général DA Pierre A.
Commandeur de l'Ordre National



MINISTRE DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE
LA PROMOTION DES PME

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

MINISTRE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE
PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE
MALADIE UNIVERSELLE

N° 006/MCIPPME/MBPE/MSHPCMU-2023

Abidjan, le 02 OCT. 2023

AVIS AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS

Objet : Suspension à titre conservatoire des importations de boissons énergisantes alcoolisées jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion des PME, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat et le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle portent à la connaissance des usagers du Commerce Extérieur que, dans le cadre de la préservation de la santé publique face à l'augmentation alarmante de la consommation d'une drogue appelée « KADHAFI » à base de Tramadol combiné à des boissons énergisantes alcoolisées, l'importation des boissons énergisantes alcoolisées est suspendue, à compter de la date de signature du présent avis, pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2023.

Tout manquement à cette disposition est passible de sanctions prévues par la loi relative à la concurrence.

Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat



Moussa SANOGO




Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie et de
la Promotion des PME




Souleymane DIARRASSOUBA



Le Ministre de la Santé, de l'Hygiène
Publique et de la Couverture
Maladie Universelle



Pierre DIABA



Ampliations :

- PRIMATURE
- MCIPPME/CAB
- MSHPCMU/CAB
- MBPE/CAB
- DOUANE
- CCEP
- GUCE-CI
- SACO GUA
- BIVAC-SCAN
- FNSCI
- UGECI
- CGECI
- CCI-CI